



2026

MEMO Déchets

Votre guide des déchets



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.
Evitons le gaspillage, trions et valorisons.



Informations générales



Et aussi sur **www.memodechets.ch** et **l'application**

Centre de tri communal

Heures d'ouverture

Mardi de 8h30 à 11h30
Vendredi de 16h à 18h
Samedi de 8h30 à 11h30 et de 14h à 16h

Le centre de tri sera fermé aux dates suivantes :

- 2 janvier 2026 (Lendemain du Nouvel-an)
- 3 avril 2026 (Vendredi-Saint)
- 1er août 2026 (Fête nationale)
- 15 août 2026 (Assomption)
- 8 décembre 2026 (Immaculée Conception)
- 25 décembre 2026 (Noël)

Adresse: Route des Tuilleries 19, 1754 Avry-sur-Matran

Déchets de gazon et branches

Ils doivent être amenés directement au centre de tri. Lors de ramassage important, une benne est mise à disposition et ensuite évacuée par le service de la voirie pour un montant forfaitaire de CHF 80.— (hors TVA) par voyage (à réserver auprès de l'administration communale au 026 470 40 00).

Attention : les entreprises de paysagistes ne sont pas autorisées à déposer les déchets verts au centre de tri communal

Déchets encombrants

Une benne est à disposition au centre de tri durant les heures d'ouverture. De plus, un ramassage (sauf Route de la Praly) est prévu 2 fois par an, soit le **25 mars 2026** et le **30 septembre 2026**, dès 6h30.
Attention ! Pas de ferraille.

Ma contribution financière

A l'achat de certains articles, je paie une **taxe anticipée de recyclage (TAR)** comprise dans le prix et couvrant les frais de leur recyclage (PET, piles, appareils, etc.).

La **taxe de déchet annuelle** payée à la commune est également destinée à couvrir les coûts du centre de tri communal.

Contact et infos

Administration communale

Commune d'Avry
Route des Fontanettes 57
1754 Avry-sur-Matran
026 470 40 00
commune@avry.ch
www.avry.ch

Déchets spéciaux

Collecte mobile

Belfaux, derrière la déchetterie, Route des Prés
le samedi 4 juillet 2026 de 9h30 à 11h30 et le samedi 14 novembre 2026 de 9h30 à 11h30.

Prez-vers-Noréaz, dépôt cantonniers, Route du Moulin 29A
le samedi 6 juin 2026 de 9h30 à 11h30 et le samedi 31 octobre 2026 de 9h30 à 11h30

Règlements communaux

Pour plus d'informations, veuillez consulter nos règlements via le QR-code.



Pour toute information générale relative à la gestion des déchets, contactez la commune.





2026

Calendrier

Avry

Début des tournées : 06h30

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
L					1	
M					2	
M			1		3	
J 1	Nouvel-An		2		4	Fête-Dieu
V 2			3	Vendredi-Saint	5	
S 3			4		6	
D 4	1	1	5		7	
L 5	2	2	6	Lundi de Pâques	4	8
M 6	3	3	7		5	9
M 7	4	4	8		6	10
J 8	5	5	9		7	11
V 9		6	6	10	8	12
S 10	7	7	11		9	13
D 11	8	8	12		10	14
L 12	9	9	13		11	15
M 13	10	10	14		12	16
M 14	11	11	15		13	17
J 15	12	12	16		14 Ascension	18
V 16		13	13	17	15	19
S 17	14	14	18		16	20
D 18	15	15	19		17	21
L 19	16	16	20		18	22
M 20	17	17	21		19	23
M 21	18	18	22		20	24
J 22	19	19	23		21	25
V 23		20	20	24	22	26
S 24	21	21	25		23	27
D 25	22	22	26		24	28
L 26	23	23	27		25 Lundi de Pentecôte	29
M 27	24	24	28		26	30
M 28	25	25	29		27	
J 29	26	26	30		28	
V 30		27	27		29	
S 31	28	28			30	
D		29			31	
L		30				
M		31				



2026

Calendrier

Avry

Début des tournées : 06h30

Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
L					
M		1			1
M 1		2			2
J 2		3	1		3
V 3		4		2	
S 4	1 Fête nationale	5	3		5
D 5	2	6	4	1 Toussaint	6
L 6	3	7	5	2	7
M 7	4	8	6	3	8 Immaculée Conception
M 8	5	9	7	4	9
J 9	6	10	8	5	10
V 10		7	11	9	6
S 11	8	12	10	7	12
D 12	9	13	11	8	13
L 13	10	14	12	9	14
M 14	11	15	13	10	15
M 15	12	16	14	11	16
J 16	13	17	15	12	17
V 17		14	18	16	13
S 18	15 Assomption	19	17	14	19
D 19	16	20	18	15	20
L 20	17	21	19	16	21
M 21	18	22	20	17	22
M 22	19	23	21	18	23
J 23	20	24	22	19	24
V 24		21	25	23	20
S 25	22	26	24	21	26 Saint Etienne
D 26	23	27	25	22	27
L 27	24	28	26	23	28
M 28	25	29	27	24	29
M 29	26	30	28	25	30
J 30	27		29	26	31
V 31		28	30	27	
S	29		31	28	
D	30			29	
L	31			30	
M					



Comment bien trier ?

Les types de déchets



Ordures ménagères - sacs officiels SACCO

Ramassage le vendredi dès 6 h 30 (voir plan de ramassage). Les sacs à ordures doivent être déposés **le jour même** au bord de la route ou dans des conteneurs.



Déchets encombrants combustibles

Au centre de tri communal, une benne est à disposition. Deux ramassages sont prévus, sauf à la Route de la Praly, **les mercredis 25 mars 2026 et 30 septembre 2026, dès 6h30. Attention ! pas de ferraille.**



Gazon

Au centre de tri communal, une benne est à disposition pendant les heures d'ouverture pour les déchets de gazon et de branches. Pour la mise à disposition de benne, s'adresser à l'administration communale au 026 470 40 00.



Dépouilles d'animaux

Les déchets carnés et cadavres d'animaux seront amenés au centre collecteur de déchets animaux SANIMA à Châtillon - Posieux, tél. 026 305 22 75 et 026 519 01 05 du lundi au vendredi de 13h15 à 14h15 (sauf jours fériés).



Litière de chat

Les litières sont à éliminer dans les sacs officiels SACCO.



Verre

Au centre de tri communal, des bennes pour les verres de différentes couleurs sont à disposition. Les verres perdus doivent être déposés sans fermeture.



Huiles minérales et végétales

Au centre de tri communal, les huiles usagées minérales et végétales doivent être déposées dans les conteneurs de récupération prévus à cet effet.



Textiles et chaussures

Ils doivent être propres et rangés dans un sac en plastique. Des bennes sont à disposition au centre de tri communal. Les vêtements et chaussures sont récupérés périodiquement par des organismes privés.



Sagex

Au centre de tri communal, de petites quantités sont acceptées. Les chips d'emballage sont à déposer séparément.



Bois

De petites quantités de bois non traité peuvent être déposées dans la benne au centre de tri communal.



Déchets inertes (petites quantités)

De petites quantités (**max. 50 l.**) peuvent être déposées dans la benne au centre de tri communal. Les déchets plus conséquents peuvent être amenés à la SFR à la route de la Comba 50, 1725 Posieux, tél. 026 401 25 15 (payant).



Piles et accumulateurs

Les piles peuvent être amenées directement dans les grandes surfaces. Un collecteur est également à disposition au centre de tri communal.



Pneus payants

Les pneus usagés sont à retourner au point de vente ou déposés au centre de tri communal (tarif en page intermédiaire).



Ferraille (objets métalliques)

Une benne est à disposition pour la ferraille et les métaux au centre de tri communal.



Aluminium et boîtes de conserve

Pour le fer blanc et l'alu (boîtes de conserve, canettes), un conteneur est à disposition au centre de tri communal. **Remarque:** les boîtes doivent être lavées et le papier enlevé.



Médicaments

Les médicaments doivent être rapportés dans les pharmacies.



Batteries d'autos payants

Les batteries seront retournées au point de vente ou déposées au centre de tri communal (tarif en page intermédiaire).



Papier et carton

Au centre de tri communal, une benne est à disposition durant les heures d'ouverture. **Ne pas y joindre de sac en plastique.**



Cartouches d'encre pour imprimantes

Au centre de tri communal, un carton Croix-Rouge est à disposition.



Appareils électriques et électroniques

A retourner au point de vente ou au centre de tri communal, les appareils ménagers (frigidaires, congélateurs) ainsi que les appareils électriques de loisirs (ordinateurs, etc...).



Tubes lumineux (néon) / LED

Au centre de tri communal, une benne pour les ampoules et un palox pour les néons sont à disposition.



Couche-culotte

Les couche-culottes jetables sont à éliminer dans des sacs transparents qui seront ramassés lors de la tournée hebdomadaire du vendredi avec les sacs taxés.

Sacs-poubelle officiels SACCO

Les sacs doivent être déposés le jour même au bord de la route ou dans les conteneurs prévus à cet effet.

Les sacs non conformes ne sont pas enlevés. Les conteneurs du commerce et de l'artisanat non munis du clip SACCO ne seront pas vidés.

Prix des sacs par rouleau de 10 pièces TVA incluse :

Sac de 17 l : CHF 11.60
Sac de 35 l. : CHF 21.00
Sac de 60 l. : CHF 33.50
Sac de 110 l. (5pièces) : CHF 31.00

Pour les conteneurs d'une capacité maximale de 800 l. le clip est à CHF 32.00 (TVA incluse).

Taxe annuelle – Déchets urbains

Conformément au règlement communal relatif à la gestion des déchets, une **taxe de base d'élimination des déchets – hors TVA** - est perçue comme suit :

- CHF 40.00 par personne de plus de 22 ans
- CHF 20.00 par personne de 18 ans révolus à 22 ans révolus.
- CHF 60.00 pour une entreprise comptant au maximum 1 poste à plein temps
- CHF 120.00 pour une entreprise jusqu'à et y compris 5 postes à plein temps
- Pour les autres entreprises de moins de 250 postes à plein temps, la taxe de base est majorée de CHF 60.- par tranche supplémentaire de 5 postes à plein temps.

Emolument pour prestations spéciales

Pour les tailles importantes, une benne est mise à disposition et ensuite évacuée par le service de l'édilité pour un montant forfaitaire de CHF 80.00, hors TVA, par voyage.

Prises en charge particulières au centre de tri communal :

- Batterie de moto	gratuit
- Batterie de voiture	CHF 5.00 /unité
- Pneu de voiture sans jante	CHF 5.00 /unité
- Pneu de voiture avec jante	CHF 10.00 /unité
- Peinture, laques, vernis	CHF 4.00 /kg

Tri du verre approprié

Le verre soigneusement trié par couleur permet une ristourne qui peut aller du simple au double. Les verres de couleur bleue peuvent être triés avec les verres de couleur verte. Nous vous encourageons à être attentifs à ce tri dans l'intérêt de tous.

Déchets des entreprises

Le nouveau règlement relatif à la gestion des déchets mentionne à l'art.15, alinéa 2 :

Les entreprises ont uniquement accès au centre de tri communal pour y déposer leurs déchets urbains (ménagers). Les déchets spécifiques liés à leurs activités seront éliminés dans les installations spécialisées.

Dispositions particulières pour rappel

Pour les familles de 3 enfants et plus, la commune distribue, jusqu'à 18 ans révolus, 20 sacs de 35 litres par année civile.

Les langes et couches culottes sont à éliminer dans des sacs transparents.

Informations sur les ordures ménagères incinérables

La commune d'Avry fait partie de l'entente intercommunale SACCO qui gère l'application de la taxe au sac pour les communes de l'entente. Les sacs taxés gris avec le label SACCO peuvent être achetés dans les magasins et les centres commerciaux de la région.

Les taxes récoltées sont réparties dans les communes en fonction de la quantité d'ordures ménagères qui est amenée à l'usine d'incinération SADEF. Cette somme sert à couvrir les frais de ramassage hebdomadaire (voir le calendrier joint), le transport et l'incinération.

Mon réflexe tri à la source

Quand je fais mes achats ...

- j'en profite pour *ramener au(x) magasin(s)*, dans lesquels je me rends, tous les déchets qui y sont repris : bouteilles en verre et en PET, piles, appareils hors d'usage, etc..
- je choisis les objets et denrées *en fonction de leur bilan écologique* (économies en emballages, en énergie de production et de transport, moins polluants, recyclables ...)
- autant que possible, *je laisse sur place les emballages* de mes achats.